

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
N/Réf. : 2020-012

CONSEIL D'ADMINISTRATION PARIS-SACLAY  
PROCES-VERBAL  
- Séance du 9 mars 2020 -  
~ ORSAY ~

N° 2

→ Approuvé en séance du 20 avril 2020 (3 abstentions)

**MEMBRES DE DROIT:**

• **Présents :**

Mme G. VERSCHEURE, Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay,  
M. A. GUERMANN, Agent comptable de l'Université Paris-Saclay.

• **Excusée :**

Mme C. JARDIN, représentante de la Rectrice.

**MEMBRES :**

• **Présents ou représentés :**

Mme S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay,  
Mme E. IACONA, Vice-présidente du CA,  
M. A. AUMIS, Mme L. BENTOUCHA, M. J. BICHERON, M. J-M. BOCHEREL, M. M. BOURNAT,  
Mme S. CARDON, Mme F. CASOLI, Mme M. CHAGNY, M. H. CHEVREL, Mme F. CORDIER,  
M. S. COSTANTIN, Mme M. CUSSIGH, Mme A. DE CAGNY, M. G. DEGREGZ, M. C. DOURSAT,  
M. J-D. FAURE, M. J-M. FOURGOUS (représenté par A. BENHACOUN), Mme C. GARBAY,  
S. GRAZIANI, M. H. HARARI-KERMADEC, Mme F. HIDRI, M. M. HUMBERT, M. J-O. KLEIN,  
M. T. LACHAUME-RICHMOND (et son suppléant G. RIPERT), Mme D. LEGLU, M. P. LEVY,  
Mme M. MALLO ANDREOLI, M. J-Y. MERINDOL, M. P. PETIT, Mme I. POPA, Mme A. THIERRY,  
M. S. TREYER, Mme I. VALENTIN, M. F. VERNIER.

• **Excusés :**

Mme K. GOLAS (et son suppléant N. DETOURS).

**INVITES PERMANENTS**

• **Présents ou représentés :**

Mme N. AGHANIM, M. F. ALVES, M. Y. BERNARD, M. J-Y. BERTHOU, M. S. BOSI, M. F.  
COTTIN, Mme I. DEMACHY, Mme C. DESCOURS, M. T. DORE, Mme E. DUFOUR-GERGAM,  
Mme A. LAMBRECHT, M. G. LASCHON, Mme S. LACOMBE, M. A. LATREILLE,  
Mme J. J. LECOMTE, M. H. LERICHE, M. M. MARITON, Mme S. MORIN-DELERM,  
M. M. PALLARDY, Mme C. PAULIN, Mme L. PIKETTY, M. D. SAMUEL, M. R. SOUBEYRAN.

• **Excusé :**

M. P-P. ZALIO.

## ORDRE DU JOUR

I. Informations de la Présidente (présentation de l'Université, des instances de gouvernance et de l'équipe présidence) .....	4
II. Avis sur les modalités de vote pour les vice-présidents statutaires (vote).....	6
III. Election du vice-président du conseil d'administration (vote).....	7
IV. Présentation de l'équipe présidence (info) .....	13
V. Délégation de pouvoir (vote).....	16
VI. commissions de l'Université Paris-Saclay (vote).....	16
1. Bureau de l'Université .....	16
2. Commission des statuts.....	17
3. Comité électoral consultatif.....	17
4. Commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) .....	18
5. Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).....	18
VII. Questions diverses .....	18

*La séance est ouverte à 9 heures 05, sous la présidence de S. RETAILLEAU.*

*Le quorum est atteint.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, à proprement parler, les personnalités extérieures assistant au Conseil d'administration se présentent aux autres administrateurs.*

**S. RETAILLEAU** indique que la cellule de crise de l'Université Paris-Saclay contre le coronavirus est formée et en alerte depuis le 24 janvier. Cet organe dresse un état des lieux de la situation au quotidien, en lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et la région Ile-de-France. L'Université suit bien évidemment les recommandations du Ministère et rien ne justifierait, à ce stade, la prise de mesures différentes de celles correspondant au stade 2 de la crise du coronavirus, étant entendu que la France passera très probablement en phase 3 très prochainement.

Seul le Ministère de la Santé est habilité à communiquer sur les cas avérés de contamination, les cas de décès et les cas de guérison.

Il s'agit d'étudier les possibilités de pouvoir assurer les cours et les TD prioritaires, à distance, en classe virtuelle, en cas de passage au stade 3. La DSI étudie donc actuellement les possibilités d'enseignement à distance. Les départs en stage pour les pays considérés comme à risques sont suspendus. Il conviendra par conséquent de trouver des stages de remplacement, notamment pour les étudiants qui devaient se rendre en Chine.

**P. PETIT** s'enquiert de la mise à disposition de flacons de gel hydroalcoolique dans tous les bâtiments du campus.

**S. RETAILLEAU** répond que les stocks sont insuffisants.

**M. PALLARDY** indique que les pompiers ont demandé à la fac de Pharmacie d'en fabriquer pour eux. Il pourrait par conséquent être envisagé d'en fabriquer davantage pour réapprovisionner l'Université.

**N. AGHANIM** salue l'initiative consistant à doubler les annonces faites en français par la traduction de celles-ci en anglais, ce qui permet de rassurer les collègues qui ne sont pas francophones. Elle s'enquiert par ailleurs des modalités d'accueil de visiteurs au sein de l'Université, durant la période de pandémie.

**S. RETAILLEAU** répond qu'il n'y a pas d'interdiction d'accueillir des visiteurs, à ce stade, à condition que cet accueil reste limité.

**J-M. BOCHEREL** demande si un publipostage sera adressé à tous les agents avec l'ensemble des informations qui viennent d'être données en séance, sur le coronavirus.

**S. RETAILLEAU** répond que ce publipostage a déjà été lancé, en version française et anglaise.

**J-M. BOCHEREL** souligne que l'inquiétude monte parmi les personnels et qu'il convient de rassurer autant que possible les agents.

## I. Informations de la Présidente (présentation de l'Université, des instances de gouvernance et de l'équipe présidence)

**S. RETAILLEAU** rappelle, en préambule, que l'Université Paris-Saclay a été créée pour répondre à trois enjeux nationaux majeurs que sont la lisibilité du dispositif ESR, la visibilité internationale et l'attractivité du territoire. Le plateau de Saclay est un lieu de recherche depuis les années 1949, avec Irène et Frédéric Joliot-Curie qui ont établi dans cette zone leur premier centre de recherches. En 1948, l'ONERA et l'INRA s'implantent, suivis par le CEA en 1952, l'Université Paris-Sud en 1955, HEC en 1964, Supélec en 1975 et Polytechnique en 1976.

En 2015, la ComUE voit le jour et l'Université Paris-Saclay est mis en place à compter de janvier 2020. Tous les acteurs en présence participent à la construction d'un projet commun, pour construire une université du 21<sup>ème</sup> siècle. L'Université Paris-Saclay regroupe ainsi les universités membres associées, les organismes nationaux de recherche partenaires, les établissements composantes (AgroParisTech, Centrale Supélec, ENS Paris-Saclay, IOGS), les composantes et les structures internes (*Graduate Schools* et Instituts, ainsi que le collège 1<sup>er</sup> cycle et l'Ecole Universitaire de Premier Cycle de Paris-Saclay).

En 2025 est prévue la fusion des universités membres associées (Université d'Evry, Université Versailles-Saint-Quentin) avec les composantes existantes de l'Université Paris-Saclay.

Les structures internes précédemment évoquées mutualisent en leur sein les forces de chaque acteur et assurent la création et le fonctionnement des diplômes accrédités par l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay a été mise en place pour faire évoluer le système d'enseignement et de recherche français et pour acquérir un potentiel comparable aux plus prestigieuses universités du monde. L'Université Paris-Saclay arriverait selon les estimations ainsi dans le top 20 du classement international, ce qui est une bonne performance. L'Université Paris-Saclay représente en outre 13 % de la R&D française et comptabilise 10 médailles Fields, 2 prix Nobel de physique et 160 *ERC grants*.

La mise en place de cette université du 21<sup>ème</sup> siècle obéit à deux axes de structuration : une structuration géographique, d'une part, une structuration académique, d'autre part.

La zone couvre une superficie de 35 kilomètres carrés, étendue sur quatre départements, avec un regroupement sur le plateau de Saclay de nombreux établissements, dont l'ENS Paris-Saclay, Centrale Supélec, et dans un avenir proche AgroParisTech ainsi que parmi les composantes universitaires la faculté de Pharmacie.

La vie de campus a été développée sur cette zone, *via* la mise en place d'un *learning center*, qui verra le jour en 2021, ainsi que plusieurs autres lieux de vie.

La structuration de l'Université Paris-Saclay est également académique, avec :

- 8100 chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- 275 laboratoires ;
- 15 000 publications par an/signature commune ;
- 23 initiatives stratégiques de recherche, 9 LABEX ;
- 8350 personnels administratifs et techniques ;
- 43 700 étudiants-élèves et 65 000 étudiants-élèves à terme ;
- 67 mentions de masters ;

- 76 filières de 1<sup>er</sup> cycle ;
- 5 400 doctorants, 45% d'internationaux – 20 ED ;
- 4 diplômes d'ingénieurs et diplôme ENS portés par les écoles ;
- 1 SATT, 100 *start-up* par an ;
- 6 incubateurs ;
- 1 pôle entrepreneuriat (PEIPS : 7000 étudiants par an) ;
- 1 réseau Fablab.

La structure de premier cycle a été revue. Elle est très innovante et très ambitieuse. La structure générale comporte 17 *graduate schools* ou instituts, qui coordonnent les formations de master et de doctorat et les activités de recherche d'une même thématique/discipline/mission.

Tout cela est coordonné par un collège premier cycle, un collège des masters qui coordonne l'ensemble des règles communes aux masters, un collège doctoral et un CODIRE Recherche Université Paris-Saclay.

La gouvernance de l'Université Paris-Saclay repose sur la présidence, les vice-présidences, les instances Conseil d'administration et CAC et un comité de direction, un conseil des établissements composantes (constitué par les quatre écoles qui ont conservé leur personnalité morale) et un conseil d'orientation stratégique (COS, composé exclusivement de personnalités extérieures).

Les statuts régissent le rôle du Président, des Vice-présidents statutaires, au nombre de trois (le VP du Conseil d'administration, le VP de la Commission Recherche et le VP de la CFVU).

Un Vice-président étudiant devra également être élu.

Le Conseil d'administration compte 36 administrateurs plus la présidente, dont 18 représentants des personnels et des usagers de l'Université Paris-Saclay et 18 personnalités qualifiées, extérieures à l'université (avec 3 représentants des collectivités territoriales, 10 représentants du monde socio-économique et 5 personnalités du monde académique).

Le CAC compte 80 membres (et suppléants) et un président. Il regroupe les membres de la CR et de la CFVU.

La Commission de la Recherche compte 40 membres, à l'instar de la CFVU.

**C. GARBAY** s'enquiert de la proportion d'étudiants étrangers parmi la population des doctorants.

**S. RETAILLEAU** répond que 1300 thèses sont soutenues chaque année au sein de l'Université, dont 45 % par des étudiants étrangers.

**C. GARBAY** demande si l'université assure le suivi de l'insertion professionnelle de ses étudiants.

**S. RETAILLEAU** répond par l'affirmative, précisant qu'une enquête est réalisée chaque année à ce sujet.

**C. GARBAY** sollicite des précisions quant au positionnement de l'Université Paris-Saclay par rapport au dispositif LMD.

**S. RETAILLEAU** répond que tous les établissements-composantes ont transféré à l'Université Paris-Saclay leur souveraineté sur les diplômes LMD, qui sont portés par l'université, ce qui n'était pas le cas dans la ComUE. Il existe en outre certaines doubles diplômations. L'Université Paris-

Saclay travaille enfin sur des *graduate programs* et du MDPHD pour établir un lien entre les études de médecine et de pharmacie et les masters et doctorats.

## II. Avis sur les modalités de vote pour les vice-présidents statutaires (vote)

**S. RETAILLEAU** rappelle les modalités de vote pour les vice-présidents statutaires de l'Université Paris-Saclay et le VP étudiant, précisant que ce qui figure dans les statuts sera reporté dans le règlement intérieur.

- Pour la Vice-Présidence du conseil d'administration : « *Sur proposition du Président de l'université, le conseil d'administration élit son vice-président. Le scrutin a lieu dans les trente jours qui suivent la prise de fonction du Président de l'université. L'élection du vice-président a lieu à la majorité absolue des membres en exercice, au premier tour, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, au second. Si le candidat proposé par le Président de l'université n'est pas élu au second tour, le Président formule une nouvelle proposition. Les fonctions du vice-président du conseil d'administration cessent à la fin des fonctions du Président de l'université.* » ;
- Pour la Vice-Présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire et pour la Vice-Présidence de la commission de la recherche : « *Sur proposition du Président de l'université, la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire, élisent leur vice-président. Le scrutin a lieu dans les trente jours qui suivent la prise de fonction du Président de l'université. Ce dernier peut également soumettre à la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire la désignation de vice-président(s), chargé(s) de mission. L'élection des vice-présidents des Conseils ou commissions et de vice-président(s) chargé(s) de mission a lieu à la majorité absolue des membres en exercice, au premier tour, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, au second. Si le candidat proposé par le Président de l'université n'est pas élu au second tour, le Président formule une nouvelle proposition. Les fonctions de tous les vice-présidents cessent à la fin des fonctions du Président de l'Université.* »

Le Vice-président Etudiant (VPE), est assisté :

- d'un chargé de mission issu du Conseil d'Administration et désigné par le Conseil d'administration sur proposition du Vice-président étudiant.
- de trois chargés de mission élus par la C.F.V.U. sur proposition du VPE, et choisis parmi l'ensemble des élus étudiants de l'Université dans les conseils centraux ou les composantes (d'un autre secteur de formation que le VPE) ou les établissements-composantes ou les universités membres associées.

Le Vice-président Etudiant et ses chargés de mission sont en charge conjointement et solidairement de l'ensemble des questions relatives à la vie étudiante en relation avec le Vice-président de la C.F.V.U. Le Vice-président Etudiant peut être invité aux instances statutaires de l'établissement dont il n'est pas membre. Les Chargés de mission participent aux instances opérationnelles de la vie étudiante (Bureau de la Vie étudiante, Commission de la Contribution Vie Etudiante et Campus, Commissions FSDIE, ASIU, etc.).

Tout élu étudiant titulaire de la CFVU pourra adresser sa candidature à l'attention de la Présidente de l'Université par mail (), jusqu'au vendredi 13 mars à 12 heures.

Chaque candidat devra ainsi transmettre une profession de foi de deux pages maximum (recto-verso) comprenant obligatoirement les noms, prénoms et appartenance (conseil, composante) des chargés de mission proposés.

Lors de la séance du CAC chaque candidat disposera de :

- 10 minutes pour exposer sa candidature ;
- 15 minutes pour répondre aux éventuelles questions des membres du Conseil.

Il pourra être accompagné des étudiants proposés en tant que chargés de mission.

**P. PETIT** regrette que la durée de 15 minutes soit figée.

**S. RETAILLEAU** propose de rallonger ce temps d'échanges jusqu'à 20 minutes.

**L. BENTOUCHA** déplore l'insuffisance de démocratie au sein du Conseil d'administration car les élus sont en minorité. Partant de là, si les vice-présidents sont désignés par la présidence, le fonctionnement sera encore moins démocratique.

**S. RETAILLEAU** répond que toutes les universités françaises fonctionnent sur ce schéma, qui est conforme à la loi de l'Education et qu'il n'est pas possible de déroger.

**J-Y. MERINDOL** rappelle que par le passé, les conseils élaient librement leur vice-président, ce qui avait débouché sur des oppositions frontales entre ces vice-présidents et la présidence et avait placé à l'époque les équipes face à d'importantes difficultés, et l'université dans des conditions de gouvernance difficiles.

**C. DOURSAT** estime que la date de clôture des candidatures, fixée au 13 mars, est trop précoce.

**S. RETAILLEAU** répond que c'est une demande émanant des élus étudiants, visant à ne pas laisser de poste vacant jusqu'au prochain CAC, qui se tiendra en avril. Mais que cette date serait regardée avec le CAC et modifiée si besoin.

→ *Les modalités de vote sont mises aux voix pour les VP statutaires. Elles sont approuvées à l'unanimité.*

*Il en va de même des modalités de vote des VP étudiants.*

### III. Election du vice-président du conseil d'administration (vote)

**S. RETAILLEAU** propose la candidature d'Estelle IACONA au poste de VP du Conseil d'administration, laquelle était antérieurement chargée de mission auprès de F. MOULIN CIVIL.

**E. IACONA** se présente aux administrateurs, expliquant qu'elle est Professeur à Centrale Supélec. Elle a suivi une formation d'ingénieur à Polytech'Nantes et un doctorat au laboratoire EM2C (Ecole Centrale Paris, CNRS) sur le rayonnement des gaz et, plus largement, sur les enjeux liés à l'énergie. Après avoir découvert les étudiants, les équipes de soutien et le projet de l'Ecole durant ses années de doctorat, elle a pris goût à l'enseignement supérieur et à la recherche et a décidé de s'orienter plutôt vers cet environnement que vers celui de l'entreprise.

Elle est ensuite partie en post-doctorat à Baltimore et a décidé de revenir en France, en devenant enseignant-chercheur à l'Ecole Centrale Paris, au laboratoire EM2C. En allant aux États-Unis et en comparant les approches américaine et française, E. IACONA a compris les spécificités et la richesse de l'enseignement supérieur en France. Après huit ans d'enseignement et d'activité de recherche, elle a pris la Direction du laboratoire EM2C en 2010. Ce choix réfléchi a impulsé un changement important dans sa trajectoire personnelle, puisqu'E. IACONA.

En 2012, E. IACONA est devenue directrice de la recherche à l'Ecole Centrale Paris, s'occupant tout à la fois de la partie politique et de la partie opérationnelle de cette Direction. En 2014, elle a pris les mêmes fonctions à Supélec, afin de préparer la fusion des deux écoles. E. IACONA est donc une expériences des problématiques de fusion, ce qui lui sera utile pour occuper les fonctions qu'elle brigue ce jour, au sein de l'Université Paris-Saclay.

En 2016, en sa qualité de directrice Générale Déléguée de Centrale-Supélec, en charge de la formation et la recherche, elle a notamment œuvré à la conception et à la mise en place d'un nouveau cursus, qui a vu le jour en septembre 2018.

Elle a par ailleurs beaucoup accompagné la création de l'Université Paris-Saclay, en s'impliquant notamment dans la création des LABEX, l'intégration de l'école dans l'Université, la définition du modèle cible.

Ainsi, à l'arrivée de S. RETAILLEAU à la présidence de la ComUE en janvier 2019, forte de toute son expérience, E. IACONA est allée la voir pour lui signifier sa volonté de continuer à s'impliquer dans la création de l'Université Paris-Saclay. C'est pour cette raison qu'elle est aujourd'hui candidate.

Sans revenir sur le projet d'ensemble de l'Université, E. IACONA expose au Conseil, les éléments du périmètre d'un VP CA : la Gouvernance, le pilotage et le fonctionnement, les moyens, la politique RH et reconnaissance des personnels. Ces grands sujets sont tous au service de la formation et la recherche. Cinq principes fondateurs devront être mis en œuvre, reposant sur la subsidiarité, la collégialité, le respect des spécificités, la mutualisation et l'expérimentation. Il conviendra de faire vivre et de décliner concrètement à tous les niveaux ces grands principes, sur un périmètre de décisions et de moyens qui soit commun, avec une mise en cohérence du périmètre des composantes avec le périmètre complet.

Il conviendra en outre de :

- associer pleinement à la gouvernance, le triptyque formé par :
  - les instances ;
  - les composantes, établissement-composantes, universités membres associées, ONR ;
  - les responsables des différentes entités formation et recherche : GS, instituts, 1<sup>er</sup> cycle.
- définir un mode de fonctionnement souple, cohérent et collégial sur le même triptyque ;
- renforcer le fonctionnement démocratique en favorisant le travail collégial et les solutions concertées en amont des décisions :
  - par une animation adaptée des instances ;
  - par la complémentarité entre le dialogue social de proximité et institutionnel (aux divers niveaux).
- renforcer un pilotage aussi bien politique qu'administratif, respectueux des spécificités ;
- réussir la transformation administrative de l'université adaptée aux ambitions académiques.

En termes de moyens, il s'agira de développer les moyens nécessaires aux ambitions de l'université et de définir un modèle économique soutenable et éthique :

- sur la base d'une subvention d'Etat adaptée,



- accompagnée de l'augmentation des ressources propres qui préservent et font rayonner les missions fondamentales.

Il conviendra en outre de :

- mettre en place un dialogue stratégique et de gestion pluriannuel avec les entités de formation et de recherche (à partir de mai 2020 pour le BI 2021) ;
- préserver les financements IDEX au bénéfice des actions de formation et de recherche ;
- s'organiser sur la base des entités structurantes pour obtenir des financements complémentaires (PIA, défis, ...) en minimisant les appels à projets internes ;
- renforcer l'accompagnement des EC/C par des experts dans le montage et la gestion de leur projet, en proximité aux équipes :
  - Cellule Europe sur les 3 volets Recherche, formation, Innovation/transfert
  - Appui pour favoriser l'ouverture au monde socio-économique
- mettre en place une charte éthique pour les partenariats.

Concernant la politique de Ressources humaines : les RH jouent un rôle majeur à l'université, c'est sa colonne vertébrale. À cet égard, il conviendra de conduire une politique ambitieuse et respectueuse des statuts et des missions, en adéquation avec les objectifs et les valeurs de l'Université. Cette politique aura vocation à :

- recentrer les personnels sur leurs missions ;
- renforcer le développement individuel et la reconnaissance des personnes ;
- renforcer la capacité de l'université à attirer les talents ;
- accompagner les personnes et les structures, lors des fortes évolutions ;
- s'accompagner d'une gestion RH orientée vers la modernisation des outils et des processus.

Du côté périmètre « Employeur », des actions concrètes seront mises en œuvre, afin de :

- mettre en place la commission des carrières des périmètres des composantes (élus CA, CAC) ;
- finaliser le Référentiel en cours associé aux travaux sur les règles et les objets communs ;
- finaliser et utiliser la cartographie des emplois (gestion pluriannuelle) ;
- définir et mettre en place la gestion de carrières des personnels contractuels ;
- valoriser les personnels de soutien et de support avec de véritables perspectives.

En matière d'actions collectives (sur l'ensemble du périmètre de l'Université), il est prévu de :

- mettre en place de la Conférence RH ;
- mettre en place une charte pour le recrutement des EC ;
- réfléchir sur la modernisation du soutien à la recherche et à la formation pour recentrer les E/EC/C sur leurs missions :
  - mettre en œuvre le « Welcome Research Package » ;
  - mettre en place les postes de « manager pédagogiques ».
- mettre en place un processus transparent pour les mobilités « internes » ;
- mieux accompagner les prises de fonctions collectives par des formations adaptées ;

- développer la formation de tous les personnels et déployer une offre de formation mutualisée :
  - personnels soutien et support : évolution des métiers et la montée en compétence des services ;
  - personnels E/EC/C : nouvelles pédagogies, qui ne sont pas que numériques, montage de projets, dissémination, publication scientifique.

L'équipe sera constituée :

- d'un VP adjoint (ou chargé de mission) en charge des moyens, en lien avec les directions RH et budget ;
- d'un VP adjoint en charge de deux sujets :
  - d'une part la politique Numérique et de transformation Digitale de l'Université en lien avec les directions DSI ;
  - et d'autre part du pilotage au sens des données et indicateurs de pilotage stratégique et en particulier des classements ; en lien avec la direction accompagnement, traitement et analyse de la donnée ;
- d'un VP adjoint en charge de la politique de transformation, en lien avec la Direction du Design des Organisations et des Processus.

**E. IACONA** précise que si elle est élue, elle prévoit de se consacrer particulièrement, au moins les deux premières années, aux aspects de gouvernance et de dialogue avec le « triptyque », aux travaux avec les instances et aux actions collectives de politique RH (conférence RH).

Afin de travailler en bonne intelligence avec les instances, un bureau sera constitué d'élus (un pour chaque liste) afin de préparer les ordres du jour du Conseil d'Administration, valider les conventions à présenter et recenser des points d'attention spécifiques. Il se réunira environ trois semaines avant chaque Conseil d'administration.

Une réunion de pré-CA sera également organisée, à laquelle seront invités tous les élus du Conseil d'Administration pour :

- rentrer dans le détail des dossiers
- partager, avec les élus, les méthodes d'instruction
- affiner, si nécessaire, les documents à présenter en Conseil afin de conserver, pour la séance du Conseil d'Administration, les débats stratégiques.

Cette réunion se tiendra environ dix jours avant chaque Conseil d'administration.

**D. LEGLU** s'enquiert des missions qui seront confiées à la cellule Europe, dans la mesure où l'Université Paris-Saclay est déjà première pour les ERC.

**E. IACONA** répond que le niveau de succès enregistré, du côté des ERC, est élevé et a encore augmenté *via* une aide financée par l'IDEX. Le coaching proposé dans ce cadre est très efficace. Il conviendra toutefois d'accompagner encore plus efficacement les équipes pour tous types de projets européens : les projets européens pour la formation, ainsi que dans la mise en œuvre des projets de valorisation. Il conviendra en outre de mettre davantage en cohérence toutes les équipes supports. Tous les moyens supplémentaires seront mis en cohérence avec ce qui existe déjà dans les établissements.

La part des ressources propres dans les budgets des établissements est extrêmement variée et ce qui alimente les ressources propres, au sein d'un établissement donné, est également très

variable, d'un établissement à l'autre. Plus globalement, il conviendra de s'attacher à mettre les étudiants en situation de réussite.

**C. GARBAY** s'enquiert de ce qui est prélevé sur les ressources propres pour faire fonctionner l'université.

**E. IACONA** répond que c'est variable, d'un établissement à l'autre, et selon les projets, et que cela oscille entre 8 et 25 %.

**P. PETIT** se réjouit qu'un VP soit en charge de la politique de transformation, dans la mesure où ce processus n'est pas exempt de risques psycho-sociaux. Il précise en outre qu'il partage la vision consistant à promouvoir la complémentarité entre le dialogue social de proximité et un dialogue social plus institutionnel, à laquelle la CFDT est très attachée.

Il jugerait par ailleurs opportun que les élus puissent émettre des propositions de thèmes ou de solutions à l'attention du comité de direction. Il s'enquiert enfin du soutien apporté aux conclusions du GT4 et à la possibilité de transmettre des éléments en amont au Comité de direction.

**E. IACONA** explique qu'il faudra qu'elle s'imprègne de toutes les propositions faites, au titre du dialogue social et qu'elle partira des propositions faites par le GT4, sans réinventer la roue. Elle prendra garde en outre à faire en sorte de ne pas ajouter des couches et des surcouches d'instances au fonctionnement général de l'Université.

**C. DOURSAT** souhaiterait savoir pourquoi E. IACONA a fait le choix de revenir en France. Il pose ensuite une question sur les *Tenure tracks*.

**E. IACONA** juge que, dans l'environnement de l'ESR, la France a le sens du collectif, permet aux chercheurs de travailler en équipe, ce qui explique, en partie, son choix de rentrer en France.

Elle souligne en outre son intention de faire en sorte que les activités de recherches puissent être au meilleur niveau possible pour l'ensemble des étudiants.

S'agissant des *tenure tracks*, elle précise que ce n'est pas son modèle. Pour autant, elle ne serait pas contre *a priori* la mise en place de dispositifs de ce type, à condition que le statut principal, soit celui de chercheur ou d'enseignant chercheur. Une fois que ce socle sera sanctuarisé, il sera temps de voir comment les choses se passent.

**S. COSTANTIN** demande que signifie un montant de la subvention d'Etat adapté.

**E. IACONA** répond qu'il s'agit d'une subvention qui au moins ne diminue pas et qui permet de cranter les ressources complémentaires (par exemple SFRI) dans le socle.

**J-M. BOCHEREL** rappelle que la reconnaissance des personnels est l'une des clés de voûte de l'implication des agents BIATSS dans le projet de l'Université Paris-Saclay. À cet égard, il souligne que l'on dénombre 700 agents de catégorie C sur les 1300 BIATSS que compte l'Université Paris-Sud, alors que ces derniers occupent des postes supérieurs à cette catégorie. Il en va d'ailleurs de même pour les agents de catégorie B. Partant de là, il conviendrait de dresser un état des lieux des forces vives en présence, afin de susciter l'adhésion des agents à ce projet et de mieux appréhender la répartition, sur le terrain, des ressources à disposition. Il faudrait en outre que la cartographie des métiers soit plus fonctionnelle et il faudra dresser un état des lieux précis de la répartition des forces en présence.

**I. POPA** note que le discours tenu par E. IACONA, en tant que diplômée de Polytechnique, repose beaucoup sur des enjeux de pur management, avec la mise en place de mesures sans dimension humaine claire. A titre personnel, elle regrette de ne pas avoir bénéficié, par le passé, du *Welcome*

*Package* qui est prévu aujourd'hui pour les enseignants-chercheurs et s'interroge sur la manière dont cohabiteront les futurs enseignants-chercheurs qui seront recrutés dans la nouvelle organisation et ceux qui évoluent aujourd'hui au sein de l'ancienne.

**E. IACONA** précise qu'elle est diplômée de Polytech'Nantes, école interne de l'université, et non de l'Ecole polytechnique et qu'elle n'a jamais reçu de formation au management, de type HEC.

S'agissant des *Welcome Package Research*, ce sont effectivement des dispositifs à mettre en place en 2021 sur les financements SFRI. Il est donc normal que I POPA n'en ait pas bénéficié. Ils sont destinés à apporter du soutien aux jeunes recrues, auxquelles 15 000 euros par an pendant deux ans pourraient être alloués.

**M. PALLARDY** rappelle qu'il existait un VP RH à Paris-Sud. Il souhaiterait par conséquent savoir ce qu'il en sera au sein de la future Université Paris-Saclay.

**E. IACONA** répond que la mission de ce VP RH devra être conservée. Il restera toutefois à déterminer quelle forme cela prendra.

**I. POPA** s'enquiert de la nouveauté représentée par la mise en place des managers pédagogiques, sachant qu'à la fac de pharmacie il existe déjà des personnes remplissant cette fonction.

**E. IACONA** répond que la mise en place de cette fonction a été sollicitée par nombre d'équipes enseignantes, qui ne pouvaient pas s'acquitter de ce travail administratif de haut niveau. L'idée est de mettre en place des soutiens administratifs en proximité des équipes enseignantes afin que les enseignants puissent se recentrer sur leurs missions de formation.

**I. POPA** demande si les postes de managers pédagogiques seront occupés par des enseignants.

**E. IACONA** répond que les profils exacts doivent être travaillés avec les équipes enseignantes. Aujourd'hui, les financements ont été demandés dans le cadre du projet SFRI. Quand les financements seront disponibles, les profils seront définis avec les entités de formation et ils seront ouverts pour recrutement. Il ne s'agit pas de transformer des postes d'enseignants en administratifs.

**S. RETAILLEAU** explique que les profils seront recrutés à la Direction de l'innovation pédagogique, qui aide énormément les EC.

*E. IACONA est ensuite invitée par la présidente à quitter momentanément la séance.*

**I. POPA** sollicite la tenue d'un vote à bulletins secrets sur ce point de l'ordre du jour.

**S. RETAILLEAU** indique que le fait d'avoir au poste de VP une personne qui a dirigé la recherche d'une grande structure est primordial.

→ Il est procédé à un vote à bulletins secrets. La candidature d'Estelle IACONA recueille 29 votes favorables et 4 votes défavorables. 3 bulletins blancs sont dénombrés.

**E. IACONA** assure que son engagement sera fort et que tous ses efforts seront consacrés à la promotion du travail collectif.

#### IV. Présentation de l'équipe présidence (info)

**S. RETAILLEAU** projette et commente l'organigramme de l'équipe présidente, précisant que Catherine DESCOURS occupe le poste de directrice de Cabinet, tandis que G. VERSCHEURE occupe celui de Directrice Générale des services et A. GUERMANN, celui d'agent-comptable.

**T. DORÉ** fait état de sa candidature au poste de VP Recherche et Valorisation, précisant que l'élection à ce poste aura lieu au sein du CAC. Il précise qu'il a exercé en qualité de professeur au sein d'AgroParisTech et qu'il a occupé le poste de Directeur de la recherche et de la valorisation au sein de cette structure de 2012 au 31 décembre 2019.

Il souligne son intention d'œuvrer à la stimulation des activités de recherche de l'ensemble de l'Université Paris-Saclay tout en travaillant avec les partenaires. Il s'agira en outre de faire fonctionner les différentes instances statutaires et de concertation de l'Université (Commission recherche, lien aux *graduate schools* et instituts, comité de direction recherche) de manière à ce que le triptyque fonctionne aussi pour la dimension recherche. Il faut faire en sorte que la recherche soit de la meilleure qualité possible et la plus utile possible, sur tout le large spectre disciplinaire et thématique de l'Université.

**D. LEGLU** sollicite des précisions quant à la manière de pratiquer la « science ouverte ».

**T. DORÉ** répond qu'il ne s'agit pas simplement de mettre à disposition les publications mais d'assurer également par exemple l'ouverture des données, sachant que les pratiques sont différentes entre les établissements et entre les disciplines. Il ajoute qu'il conviendra d'abord de dresser le bilan de ce qui existe, afin d'envisager le futur dans de bonnes conditions.

**I. DEMACHY** signale qu'elle fait acte de candidature au poste de VP statutaire CFVU et Innovation. Elle indique être professeure de Chimie-Physique à la faculté des sciences d'Orsay, avec une spécialisation en chimie théorique. Elle précise en outre avoir exercé des responsabilités collectives au niveau local et national. Au sein de l'Université Paris-Sud, elle a été vice-doyen Formations de la faculté des sciences d'Oray de 2011 à 2016 puis VP en charge des Transformations pédagogiques jusqu'en décembre 2019. A ce titre, elle a été très impliquée dans la construction des nouveaux masters à partir de 2013 et a joué le rôle de coordinatrice du GT Premier Cycle Paris-Saclay à compter de 2018. En sa qualité d'élue au sein de la CFVU, elle a été très honorée que S. RETAILLEAU lui propose de prendre en charge le poste de VP CFVU. Elle donnera la priorité à la réussite étudiante, avec d'importantes réformes au niveau du premier cycle. Il faudrait en outre pouvoir définir et caractériser cette réussite étudiante et tendre vers plus d'internationalisation. Il faudra travailler collectivement sur l'offre de formation, en assurant notamment la promotion de la formation tout au long de la vie.

**I. POPA** estime que le volet de la formation tout au long de la vie devra prendre de plus en plus de place, dans les prochaines années. À cet égard, elle jugerait opportun que la formation continue soit dispensée à tous les niveaux de l'université et sollicite des précisions sur les éventuelles passerelles qui seront mises en place.

**I. DEMACHY** répond qu'il existe d'ores-et-déjà des passerelles et qu'il est notamment possible de passer d'une double licence à un diplôme d'ingénieur.

**D. SAMUEL** signale que les collègues sont inquiets concernant le respect des délais pour les HDR. Il précise en outre qu'il conviendrait de mettre peut-être des équipes intérimaires.

**S. RETAILLEAU** indique qu'un calendrier sera envoyé avant la fin de la semaine à tous les administrateurs.

**E. DUFOUR-GERGAM** fait état de sa candidature au poste de VP Formations transverses et prospective métiers.

**D. LEGLU** souhaiterait savoir si les chercheurs seront inclus dans tous les programmes.

**E. DUFOUR-GERGAM** répond que tout dépendra des thématiques abordées.

**S. TREYER** souhaiterait savoir avec qui il est prévu de travailler sur la prospective « métiers ».

**E. DUFOUR-GERGAM** travaillera avec M. MARITON qui incarnera le point de croisement avec le monde de l'entreprise, ainsi qu'avec I. DEMACHY et les responsables des GS.

**M. MARITON** explique être heureux de revenir à l'université pour s'occuper du développement économique, de la gestion des ressources propres et de l'emploi des jeunes diplômés.

**S. LACOMBE** fait alors état de sa candidature au poste de VP International, expliquant qu'elle exerce en qualité de professeur de physique-chimie à l'UPSaclay. Elle a vécu à l'étranger pendant cinq ans pour son post-doc et après, dans le cadre des différents postes qu'elle a occupés. Elle a coordonné à titre personnel de gros projets européens et souhaite développer et mettre en œuvre une politique nationale européenne au sein de l'Université Paris-Saclay. Il conviendra notamment d'harmoniser la stratégie entre composantes et organismes de recherches, avec la mise en place d'un réseau interne, tout en œuvrant pour la mobilité entrante d'étudiants internationaux. Il faudra également mettre en place une mobilité des outils et des pratiques pour œuvrer à la formation de tous les étudiants, en vue de développer leur citoyenneté européenne. Tout devra être mis en œuvre pour faire de l'Université Paris-Saclay une université attractive.

**S. RETAILLEAU** rappelle que trois marqueurs identitaires ont été définis pour l'Université Paris-Saclay : la science ouverte, déjà évoquée précédemment et deux autres axes – un axe « développement soutenable » et un axe « sciences, culture et société ».

**J. LECOMTE** explique qu'elle est professeur d'écologie à l'Université Paris-Saclay après avoir suivi une formation universitaire, qui s'est achevée par un doctorat d'écologie. Elle est spécialiste de la biodiversité et a été responsable pendant une dizaine d'années d'une mention de master. Elle a accompagné la création d'une *school*, impliquée dans le département Sciences de la vie de Paris-Saclay et a participé à l'animation du groupe « Paris-Sud mission verte » ainsi qu'à la mise en place d'une unité de développement soutenable. Elle siège en outre au sein du comité de transition écologique de la CPU. Elle rappelle que le développement soutenable est inscrit dans les statuts de l'Université Paris-Saclay, ce qui revient à intégrer les grands enjeux de ce développement dans toutes les actions de l'université, ainsi que dans ses relations avec les partenaires

**S. RETAILLEAU** présente alors Hervé Dole, qui brigue le poste de VP « Arts, culture, science et société », et qui prie les administrateurs de bien vouloir excuser son absence.

**C. GARBAY** constate à regret qu'il a été très peu question de santé dans les présentations qui viennent d'être faites en séance.

**S. RETAILLEAU** assure que cette dimension de santé globale sera bien prise en compte, notamment *via* le dispositif EUGLOH. L'Université européenne fait en effet mention, dans son libellé, du concept de santé globale, ce qui atteste de l'engagement de l'Université Paris-Saclay dans ce domaine.

**S. TREYER** se réjouit de l'existence d'un axe « développement soutenable » et espère que l'accent sera mis sur les interactions avec les politiques publiques.

**S. RETAILLEAU** confirme que ce sera bien le cas.

**D. LEGLU** pense que tous les lieux de savoirs seront soumis, dans les prochaines années, à de plus en plus de pression à cause des *fake news* ou des « infox ». Les remises en cause risquent en effet de se multiplier, dans les prochaines années, ce qui risque de déstabiliser les chercheurs. Les temps ont changé et nombre d'universitaires n'en ont pas encore pris la mesure.

**S. BOSI** fait état de sa candidature au poste de VP Politique de site, précisant qu'il est professeur d'économie au sein de l'Université d'Evry et qu'il travaille sur les interactions entre le système économique et les systèmes écologiques d'une part, le système économique et le système épidémiologique, d'autre part. Il a été directeur adjoint scientifique au sein de l'INSHS et assurait la tutelle d'une quarantaine d'UMR sur le territoire, pour le compte du CNRS.

Il a en outre dirigé la Maison des Sciences de l'Homme et a occupé le poste de Vice-chancelier des universités de Paris et de chargé de mission de coordination nationale sur Parcoursup.

De toute évidence, la politique de site, la politique publique et la politique pour la recherche sont liées les unes aux autres et la politique de site se décline au plus haut niveau. L'Université Paris-Saclay est le fer de lance de cette politique, qui a vocation à prendre une dimension locale, régionale et nationale. Pour ce faire, il conviendra d'interagir avec les acteurs publics, de dialoguer avec les interlocuteurs afin de les comprendre, d'attirer des financements et de donner du sens et de la cohérence. A n'en pas douter, la lisibilité au niveau international servira l'attractivité de l'université. L'université devra œuvrer en outre, à son niveau, à lutter contre les climato-sceptiques et la méfiance vis-à-vis des vaccins.

**S. BOSI** conclut sa présentation en soulignant que la France lui a tout donné sur un plan professionnel et qu'il estime avoir une dette envers ce pays. Son implication dans la belle aventure de l'Université Paris-Saclay constitue donc pour lui un bon moyen de s'acquitter de cette dette qu'il entend bien saisir.

**H. LERICHE** explique qu'il candidate assez naturellement au poste de VP Vie de Campus, après avoir rempli le rôle de directeur de la Vie de campus en 2019.

Pendant la période de la ComUE, il a beaucoup travaillé avec les élus et le CAC et souhaiterait que ces très bons rapports perdurent. La vie de campus est un élément clé de la vie du projet. Il est en effet primordial d'offrir aux étudiants un cadre de vie acceptable aux étudiants du campus. A n'en pas douter, si la qualité de vie n'est pas au rendez-vous sur le campus pour les enseignants, les chercheurs et les salariés, l'attractivité de l'Université Paris-Saclay s'en trouvera sensiblement amoindrie.

Il faudra donc faire en sorte que la qualité de vie se développe de manière harmonieuse, sur l'ensemble du campus. Pour les transports, les logements et les équipements mutualisés, le niveau de qualité espéré n'a pas encore été atteint. Sur le plan de la santé, un travail a été entrepris avec la Fédération santé des étudiants de France, afin de mutualiser les bonnes pratiques et de renforcer la santé des étudiants et des personnels. Il conviendrait de mieux détecter les personnes en situation de détresse et de fournir des outils facilitant l'accès aux soins, dans l'actuel contexte de désert médical sur le plateau de Saclay.

Professeur de droit et de sciences criminelles **A. LATREILLE** explique qu'il a exercé un certain nombre de mandats au sein de l'Université et qu'il a dirigé un centre de recherches pendant cinq ans. A l'issue de ce mandat, à l'automne 2018, S. RETAILLEAU est venue lui demander d'accepter le poste de responsable du patrimoine, ce qu'il a accepté bien volontiers. Il est heureux de pouvoir poursuivre ces missions dans un cadre élargi sur une surface d'un million de mètres carrés environ.

Le VP patrimoine a pour vocation d'être un facilitateur et de maintenir le patrimoine, au quotidien, en restant en lien permanent avec les acteurs en présence. Il assure l'interface avec les acteurs locaux et nationaux du patrimoine, tout en assurant la poursuite des opérations de construction et d'aménagement. Il conviendra de maintenir le patrimoine existant et de garantir la rénovation du patrimoine vieillissant. Il faudra en outre prioriser les différentes opérations et inventer des nouveaux modes d'usage des équipements existants.

## V. Délégation de pouvoir (vote)

**S. RETAILLEAU** fait état des délégations de pouvoirs dont la suite sera présentée à l'occasion du prochain Conseil d'administration.

Pour la délégation 12, elle propose de réduire le montant du plafond défini pour le lancement des actions en justice, afin que l'Université ne soit pas contrainte de réunir un Conseil d'administration dans l'urgence à chaque fois qu'elle voudra initier une action en justice. Pour autant, pour chaque gros montant, la situation fera l'objet d'un examen en Conseil d'administration.

→ Ce point est approuvé à la majorité. Un vote contre est enregistré.

## VI. omissions de l'Université Paris-Saclay (vote)

### 1. Bureau de l'Université

#### a. Désignation des membres siégeant au Bureau de l'Université

**S. RETAILLEAU** explique que 6 enseignants-chercheurs, 4 BIATSS, un étudiant et un doctorant sont censés siéger au sein du Bureau. À cet égard, elle propose de valider la proposition consistant à intégrer 3 EC, chercheurs ou enseignants du Conseil d'administration, un BIATSS du Conseil d'administration et un étudiant du Conseil d'administration.

**P. PETIT** souhaiterait savoir qui sera en charge de valider la répartition.

**S. RETAILLEAU** suggère de mettre en place un BIATSS par conseil.

**S. CARDON** s'interroge sur l'opportunité de désigner des suppléants.

**J-M. BOCHEREL** confirme la nécessité de nommer des suppléants.

**P. PETIT** se demande s'il faut voter la répartition des sièges du bureau aujourd'hui ou au prochain CA de façon à conserver une certaine souplesse dans la répartition entre les conseils, commissions et collèges.

**S. RETAILLEAU** propose de voter sur la composition complète détaillée du Bureau et de valider les noms lors de la prochaine réunion de Conseil d'administration.

Il est ainsi convenu de désigner :

- 3 EC (+ 1 de chaque CR, CFVU, CT) ;
- 1 BIATSS Conseil d'administration (et 1 de CR, CFVU et CT) ;
- 1 étudiant du Conseil d'administration et un doctorant CR.

→ Les membres du Conseil d'administration approuvent cette proposition à l'unanimité.



## 2. Commission des statuts

### a. Création de la commission des statuts

**S. RETAILLEAU** indique que le Conseil d'administration doit voter sur la création de la commission des statuts

→ La création de la commission des statuts est approuvée à l'unanimité.

### b. Désignation des membres siégeant à la commission des statuts

**S. RETAILLEAU** explique que la commission des statuts doit désigner ses membres – 2 EC ou assimilés, 1 représentant des usagers et 1 représentant des BIATSS.

**P. PETIT** souhaiterait que les organisations syndicales aient une vision d'ensemble de la répartition des membres, au sein de ces différentes instances.

## 3. Comité électoral consultatif

### a. Création du comité électoral

**S. RETAILLEAU** propose de voter sur la création de ce comité.

**P. PETIT** souhaiterait que des suppléants soient mis en place, pour faire face aux absences des titulaires.

**L. LESTIDEAU** explique que le comité électoral devra se réunir rapidement, dans le courant du mois d'avril. Il rappelle en outre que le prochain Conseil d'administration se réunira en date du 20 avril.

→ La création du comité électoral est approuvée à l'unanimité.

### b. Désignation des membres siégeant au comité électoral

**S. RETAILLEAU** signale qu'il faut désigner 7 représentants du personnel et des usagers, parmi chaque liste représentée au Conseil d'administration.

*Au nom de la CFDT, P. PETIT en tant que titulaire et S. COSTANTIN en tant que suppléant font acte de candidature.*

*Au nom du SNPTES, J-M. BOCHEREL en tant que titulaire et B. GAKIERE en tant que suppléant font acte de candidature.*

*F. VERNIER en qualité de titulaire et M. IMBERT en tant que suppléant font acte de candidature.*

*L. BENTOUCHA fait acte de candidature en qualité de titulaire.*

*Enfin, M. LACHAUME en qualité de titulaire et G. RIPERT en tant que suppléant font acte de candidature.*

→ Toutes ces candidatures sont approuvées à l'unanimité. Il conviendra de vérifier, toutefois, si les suppléants devront eux aussi être membres du Conseil d'administration.

#### 4. Commissions du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

- a) Projets des associations étudiantes
- b) Volet Aide Sociale

**L. BENTOUCHA** indique que les étudiants ne se sont pas concertés avant la tenue de la présente réunion.

*M. LACHAUME et G. RIPERT font acte de candidature et laisse une place pour une autre liste.*

*Marie CUSSIGH fait acte de candidature pour le FSDIE Social.*

*S. CARDON fait acte de candidature sur les projets*

*L. BENTOUCHA fait acte de candidature sur l'aide social, au nom de l'UNEF ;*

*F. VERNIER fait également acte de candidature sur l'aide sociale.*

→ Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

#### 5. Commission de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

*La prolongation des mandats existants a été votée par le Conseil d'administration provisoire. Aucun vote supplémentaire n'est donc nécessaire, à ce stade.*

### VII. Questions diverses

*Aucune question diverse n'est soulevée, au cours de la présente séance.*

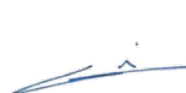
**- La séance est levée à 13 heures 05 -**

~~~~~

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**

La Présidente de l'université Paris-Saclay

Professeur Sylvie Retailleau



**Sylvie RETAILLEAU**

~~~~~